

Recherches sociographiques



Michel Bibaud : sa vie, son œuvre et son combat politique

Claude Tousignant

Volume 15, Number 1, 1974

L'historiographie

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/055643ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/055643ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (print)

1705-6225 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Tousignant, C. (1974). Michel Bibaud : sa vie, son œuvre et son combat politique. *Recherches sociographiques*, 15(1), 21–30.
<https://doi.org/10.7202/055643ar>

Article abstract

De tous les historiens nationaux que le Québec ait produits depuis la Conquête anglaise, Michel Bibaud est sans aucun doute celui dont l'œuvre a été la plus mal étudiée et, en conséquence, celui dont les idées politiques ont été le plus mal comprises. Ainsi, par exemple, le seul commentaire que trouve à faire Serge Gagnon à propos de Bibaud est que son œuvre affiche un « credo loyaliste » qui laisse clairement apparaître des « sympathies pour la Clique du château ». De son côté, après avoir témérairement avancé que Bibaud « adopte systématiquement le point de vue de la bureaucratie anglaise », Fernand Dumont ajoute que cette « perspective [...] interdisait évidemment aux Canadiens français toute identification avec la vision que l'auteur proposait de leur situation ». Tout à la recherche qu'il est de l'idéologie de la « société globale » québécoise au XIXe siècle, le professeur Dumont adopte, il nous semble, une perspective sociale un peu trop globalisante qui l'empêche pratiquement de voir que « la conscience historique comme telle » n'existe pas ou, plutôt, qu'il en existe une pour chacune des fractions de la bourgeoisie canadienne-française. L'essai qui suit vise à réhabiliter l'œuvre de Bibaud dans l'historiographie québécoise. Nous croyons que la connaissance de cette œuvre peut contribuer à l'enrichissement de l'histoire sociale du Québec dans la première moitié du XIXe siècle.

MICHEL BIBAUD : SA VIE, SON OEUVRE ET SON COMBAT POLITIQUE *

De tous les historiens nationaux que le Québec ait produits depuis la Conquête anglaise, Michel Bibaud est sans aucun doute celui dont l'œuvre a été la plus mal étudiée et, en conséquence, celui dont les idées politiques ont été le plus mal comprises. Ainsi, par exemple, le seul commentaire que trouve à faire Serge Gagnon à propos de Bibaud est que son œuvre affiche un « credo loyaliste » qui laisse clairement apparaître des « sympathies pour la Clique du château ». De son côté, après avoir témérement avancé que Bibaud « adopte systématiquement le point de vue de la bureaucratie anglaise », Fernand Dumont ajoute que cette « perspective [...] interdisait évidemment aux Canadiens français toute identification avec la vision que l'auteur proposait de leur situation ». ² Tout à la recherche qu'il est de l'idéologie de la « société globale » québécoise au XIX^e siècle, le professeur Dumont adopte, il nous semble, une perspective sociale un peu trop globalisante qui l'empêche pratiquement de voir que « la conscience historique comme telle » n'existe pas ou, plutôt, qu'il en existe une pour chacune des fractions de la bourgeoisie canadienne-française. L'essai qui suit vise à réhabiliter l'œuvre de Bibaud dans l'historiographie québécoise. Nous croyons que la connaissance de cette œuvre peut contribuer à l'enrichissement de l'histoire sociale du Québec dans la première moitié du XIX^e siècle.

Sa vie

C'est dans une famille paysanne qui exploite une ferme à la Côte-des-

* Les lectures et les analyses qui ont permis à l'auteur de rédiger le texte qui suit ont été faites en collaboration, à l'occasion d'un séminaire de maîtrise du Département d'histoire de l'Université du Québec à Montréal, avec Claudette Beaudoin, Lucie Blanchette, Serge Côté, Marie Lavigne et Nicole Saint-Denis.

1. Serge GAGNON, « Historiographie canadienne ou les fondements de la conscience nationale », in BEAULIEU, BERNIER et HAMELIN, *Guide d'histoire du Canada*, Québec, P.U.L., 1969, p. 24.

2. Fernand DUMONT, « Idéologie et conscience historique dans la société canadienne-française au XIX^e siècle », in GALARNEAU et LAVOIE, (éd.) *France et Canada français du XVI^e au XX^e siècle*, Québec, P.U.L., 1966, pp. 286-287.

Neiges, en banlieue ouest de Montréal, que naît Michel Bibaud, en janvier 1782. Son père s'adonne, semble-t-il, principalement à des activités de jardinage. Il lui est probablement possible d'écouler des surplus, avec quelques profits, à un des marchés de Montréal.³ Michel Bibaud et son frère Pierre vont toutefois sortir de ce milieu populaire par un des rares moyens qui s'offrent à l'époque aux Canadiens français, l'éducation.⁴

En 1800, Michel Bibaud entreprend ses études classiques avec pour confrères les futurs juges O'Sullivan et Henry, le commandeur Jacques Viger et quelques vicaires-généraux.⁵ Sans doute ce fils de paysan est-il un étudiant brillant puisque six ans plus tard, alors qu'il termine ses études en Arts et Lettres, il est aussitôt engagé dans une institution privée par une certaine Mlle Proulx. On dit qu'il enseigne alors aux futurs juges Fontaine, Morin et Bruneau. Pourquoi Bibaud choisit-il une carrière dans l'enseignement plutôt que dans une des professions libérales classiques? À cause de son âge? À vingt-quatre ans, peut-être considère-t-il qu'il est trop tard pour s'engager dans des études de droit, de notariat ou de médecine. Par goût ou par disposition personnelle? De fait, il reviendra plusieurs fois à l'enseignement pendant sa vie et s'y intéressa toujours, tant comme auteur de manuels scolaires que comme journaliste qui dénonce la condition faite aux enseignants, ou même comme historien qui n'oublie pas de souligner la publication d'ouvrages éducatifs au pays. Quoi qu'il en soit, un fait demeure, c'est que ses études et sa profession représentent incontestablement une promotion sociale, ne serait-elle que formelle. Cela n'est sans doute pas, à cette époque de sa vie, sans conséquence sur la formation de son horizon social.

À partir de 1810, peut-être parce qu'il a besoin d'améliorer ses revenus, Michel Bibaud prolonge ses activités d'enseignant en collaborant à l'occasion à certains journaux, dont *Le Spectateur*. Toujours est-il que cette expérience doit lui être heureuse puisque cinq ans plus tard, alors qu'il prend épouse, il entreprend la nouvelle carrière de rédacteur-éditeur en fondant *L'Aurore* avec un associé. *L'Aurore*, en 1819, est suivie par *Le Courrier du Bas-Canada*, qui ne connaît qu'un an d'existence. Michel Bibaud devient alors rédacteur du *Spectateur canadien* pour une période de trois ans. En 1825, après être retourné à l'enseignement pendant deux ans, notre futur historien revient à l'édition avec une formule tout à fait nouvelle, la *Bibliothèque canadienne*, revue mensuelle à vocation littéraire et encyclopédique. Il s'agit cette fois de publier essentiellement des articles de fond à portée éducative ou les œuvres littéraires de certains de ses contemporains. C'est dans cette revue, par exemple, qu'il publie les « Saberdaches » de son ami Jacques Viger et, pour la première fois, son *Histoire*

3. E. Z. MASSICOTTE, « La famille de Michel Bibaud », in *Bulletin des Recherches historiques*, XLV, (avril 1939), p. 100.

4. Pierre Bibaud deviendra avocat.

5. Michel BIBAUD, *Le Panthéon canadien*, Montréal, Valois, 1891, p. 23.

du *Canada sous la Domination française*. Augmentée quelque peu, cette œuvre sera reprise sous forme de volume en 1837.

À la fin des années vingt, alors que la situation politique s'envenime et que des combats parlementaires d'une importance capitale pour l'avenir du Bas-Canada font rage à l'Assemblée, Bibaud brûle d'intervenir dans le débat et c'est à cette fin, selon toute vraisemblance, qu'en 1829 il remplace sa *Bibliothèque canadienne* par un hebdomadaire à vocation politique, *L'Observateur*. Mais, un an après, peut-être par faute de public, *L'Observateur* s'écroule et Bibaud retourne à la formule de la revue mensuelle. C'est *Le Magasin du Bas-Canada* qui présente pour la première fois au public la première partie de l'*Histoire du Canada sous la Domination anglaise (1760-1830)*, partie qui sera mise en volume en 1843.

L'échec du *Magasin du Bas-Canada* met fin en quelque sorte à la seconde carrière de notre homme⁶ et l'amène à en entreprendre une dernière, celle de fonctionnaire. Bien que l'on connaisse mal les circonstances particulières dans lesquelles s'effectue cette réorientation, il est très plausible que des relations aient joué étant donné les nombreuses inimitiés qu'avaient valu à Bibaud ses opinions politiques anti-patriotes.⁷ À partir de ce moment, Michel Bibaud occupe des postes plus ou moins importants dans l'administration publique comme ceux de clerc des marchés à foin, de juge de paix, d'inspecteur des poids et mesure et de traducteur. Il rédige alors la deuxième partie de son *Histoire du Canada sous la Domination britannique (1830-1837)*, qui ne sera publiée par un de ses fils qu'en 1878, soit vingt-deux ans après sa mort.

Son œuvre

Une des premières caractéristiques de l'œuvre historique de Michel Bibaud est cette très grande différence qu'on ne peut manquer de remarquer dans la façon de raconter l'histoire du régime français et celle du régime anglais. De façon plus générale, disons que plus Bibaud se rapproche de son vécu, plus il se sent concerné et plus il se dit lui-même malgré sa volonté.

L'*Histoire du Canada sous la Domination française* est fort monotone et fastidieuse à lire parce qu'elle consiste essentiellement en un long récit depuis sa fondation jusqu'à la Conquête anglaise. Ces faits, ordonnés selon le plus strict déroulement chronologique, ont visiblement été collectionnés par l'historien avec un souci extrême d'être complet.⁸ Pour Bibaud, la recherche de la « vérité » est, selon une citation qu'il emprunte à Griffet, « une loi fondamentale de l'histoire ».⁹ Or, cette vérité, telle que Bibaud la conçoit manifestement, consiste

6. En fait, Bibaud revient à l'édition pour la dernière fois, onze ans plus tard, avec l'*Encyclopédie Canadienne* qui tient un peu plus d'un an. Il a alors soixante ans.

7. En 1832, Jacques Viger devient le premier maire de Montréal...

8. *H.C.D.F.*, « Préface ».

9. *H.C.D.A.*, 2, « Avant-propos », p. 3.

pour l'historien à exposer de la manière la plus exhaustive possible *tous* les faits, qu'ils soient très importants ou très peu, les uns à la suite des autres ou simultanément, s'il y a lieu, quitte à devoir le faire, comme lui-même le fait effectivement, sans pouvoir établir entre eux le moindre lien ou dégager la moindre ligne d'évolution.

Mais cette recherche de la vérité, que Bibaud poursuit à travers une forêt d'événements et de situations historiques multiples, n'est pas du tout fortuite. Au contraire, elle a un but très précis qui est celui d'instruire.¹⁰ En effet, dans l'œuvre de Bibaud, tous les faits, et toutes les situations auxquelles ils donnent lieu, revêtent une égale importance dans la mesure où tous ou toutes mettent en action *des hommes* dont l'Histoire se fixe pour tâche de conserver la mémoire des moindres « actes », et « opinions » qui pourraient instruire leurs descendants dans leur propre pratique sociale.¹¹ Quelle signification donner autrement à ces mots de Bibaud : « Tous les hommes doivent désirer de connaître l'histoire de leur pays, de leur nation ; tous doivent aimer à savoir ce qu'ont été, ce qu'ont fait leurs ancêtres » ?¹² Et, en ce sens, non seulement Bibaud doit être considéré comme un de nos premiers historiens nationaux mais aussi comme un de nos premiers historiens *nationalistes*. Encore faudra-t-il que nous précisions plus loin le sens de son nationalisme.

Autrement dit donc, pour Bibaud, ce ne sont pas les situations en soi qui importent, mais bien les hommes en situation. De fait, tout au long de son *Histoire du Canada*, soit indirectement, par la bouche des historiens comme Charlevoix, Smith ou l'abbé Raynal, soit directement par ses propres commentaires qui deviennent plus nombreux dans son régime anglais, Bibaud nous livre ses appréciations sur la conduite des hommes qui ont fait cette histoire.¹³ Reste à préciser ce qui caractérise la teneur de ses *jugements*, c'est-à-dire à en établir premièrement, le sens et, deuxièmement, la portée. Comme le but de la dernière partie de notre texte est de répondre au premier point, contentons-nous pour l'instant d'insister sur un fait essentiel, à savoir que c'est en tentant d'adopter en quelque sorte la position d'un juge suprême, sorte d'arbitre totalement neutre et impartial, que Bibaud intervient plus ou moins souvent sur le terrain historique. Concrètement, tout se passe comme si le professeur Bibaud, se fondant toujours sur les valeurs de la « civilisation », signalait à ses compatriotes ceux d'entre eux qui, par leurs excès en actes ou en paroles, avaient mis en péril inconsidérément le bien-être immédiat, et surtout à venir, du Canada français.¹⁴ D'ores et déjà, on comprend la fragilité d'une telle position qui amène l'historien à condamner

10. *H.C.D.A.*, 2, « Avant-propos », citations de Griffet et de Durant de Maillane.

11. *H.C.D.A.*, 2, « Avant-propos », citations de Durant de Maillane.

12. *H.C.D.F.*, « Préface ».

13. Dans son histoire de la « domination anglaise » et surtout pour le tome 2, on a nettement l'impression de lire les commentaires politiques de Bibaud le journaliste, se débattant féroce-ment dans la tourmente révolutionnaire des années '30 au Bas-Canada...

14. *H.C.D.A.*, 2, p. 114 et pp. 278-279-280.

tour à tour Français et Indiens pour leurs inutiles cruautés, à condamner ou à louer la France ou l'Angleterre pour leur négligence ou leur « politique éclairée » envers la colonie, à juger sévèrement l'administration anglaise ou l'Assemblée pour leur « politique de parti » (ethnique), etc. Le Canadien « civilisé », dont Bibaud ne manque jamais de louer les idées et les gestes et que lui-même essaie d'incarner est par définition un homme « raisonnable » et « équilibré » dont la foi dans le progrès n'a d'égale que celle qu'il a dans l'ordre, c'est-à-dire dans le respect des règles sociales permettant la conservation des réformes acquises pour le plus grand profit pour les individus. Comme ce Canadien « civilisé » ne peut manquer d'avoir des modèles de société politique et de politiques sociale et culturelle, une analyse attentive de la structure d'ensemble de l'*Histoire du Canada sous la Domination anglaise* peut nous éclairer sur ce point. Cependant, avant d'entreprendre cette analyse, précisons d'avance que l'horizon social de Michel Bibaud ou, si l'on préfère, les « valeurs de civilisation » qu'il fait siennes en les croyant immuables, ne peut être que celui qui domine toute une époque de l'histoire occidentale. Cette époque est celle où les bourgeoisies ascendantes, impériales et coloniales, tout en réformant les régimes absolutistes parce que leurs intérêts exigent d'être représentés politiquement, opposent de solides freins à l'avènement d'une démocratie « populaire » qui risque de compromettre leur propre hégémonie sociale.¹⁵

La première observation que l'on doit faire à propos du découpage chronologique de l'histoire de la domination anglaise de Bibaud c'est que, tout comme pour son régime français d'ailleurs, ce découpage ne correspond pas à un schéma de développement intégral de la formation sociale québécoise, mais plutôt à un strict schéma d'évolution de la vie politique de la colonie. On peut souligner toutefois qu'à la même époque l'histoire de Garneau, aussi, repose sur une périodisation essentiellement politique. Divisé en quatre chapitres qui couvrent respectivement les périodes suivantes : 1760 à 1790, 1790 à 1818, 1818 à 1826 et 1826 à 1830, le tome 1 du régime anglais débouche sur le tome 2 qu'il convient de considérer en soi comme le dernier chapitre de l'œuvre de Bibaud. Ce « chapitre » est cependant divisé en quatre parties, étant donné la masse des faits que recouvrent les sept années qui précèdent la rébellion de 1837.

Le « Livre I », qui couvre la période allant de la conquête britannique à l'Acte Constitutionnel est caractérisé, selon Bibaud, par « la recherche d'un sort national qui les (Canadiens français) mit à l'abri des atteintes du despotisme ».¹⁶ Pour Bibaud, cette période est celle de la lutte glorieuse des Canadiens français

15. Le modèle du genre, pour Bibaud, réside dans la monarchie constitutionnelle anglaise, la haute bourgeoisie française ayant perdu le contrôle de sa révolution... Voir : *H.C.D.A.*, 11, 2, p. 280, où Bibaud vitupère contre ce « mélange monstrueux de radicalisme outré, de nivelisme absolu et de jacobinisme » du journal patriote *La Minerve*, « en d'autres termes, de principes destructeurs de la société civilisée ».

16. *H.C.D.A.*, 1, p. 86.

pour l'obtention *du meilleur système politique qu'ils aient jamais pu obtenir*.¹⁷ Ce système, les Canadiens l'ont obtenu grâce aussi, en partie, au libéralisme éclairé du gouvernement britannique.

Le « Livre II », qui va de l'Acte Constitutionnel à 1818, vise en gros à faire ressortir la juste lutte que mènent les Canadiens français à l'Assemblée contre l'oligarchie, formée par le gouverneur et les deux Conseils, qui met en péril leurs droits acquis en 1791.¹⁸ Cependant, Bibaud note déjà certains actes déplacés de l'Assemblée et les désapprouve.¹⁹

Le « Livre III » comprend la période entre le début de la querelle des subsides (1818) et l'accalmie dans cette crise survenue en 1825. Pour Bibaud, 1825 est aussi le moment de la cristallisation dans l'Assemblée d'une aile radicale caractérisée par un irréductible « esprit de parti » et de l'émergence d'une « presse licencieuse ». La tendance de l'Assemblée, apparue dans la période précédente, de sortir des cadres institutionnels étant devenue la règle, Bibaud, *logiquement, en bon « constitutionnel » condamne les leaders de cette Assemblée*. Le projet d'Union présenté par Londres en 1822 est cependant jugé par Bibaud comme un projet « machiavélique » ayant pour but « l'anglification » des Canadiens français et il approuve, en conséquence, la lutte menée hors de l'Assemblée contre ce projet.²⁰ Expliquant cependant cet acte déloyal par le radicalisme de certains extrémistes canadiens-français à l'Assemblée, Bibaud se servira par la suite fréquemment de cette menace pour légitimer la modération de ses opinions politiques et la forme de réformisme qu'il préconise...²¹

Le « Livre IV » va de la reprise de la querelle des subsides à la prise de contrôle totale de l'Assemblée par le parti patriote.²² L'agitation désormais largement répandue dans le peuple prend alors « une teinte fort ressemblante à celle du sans-culottisme ». ²³ À partir de ce moment Bibaud est résolument contre toute tentative de conciliation de la part de l'administration coloniale et se prononce même en faveur d'une répression active pour sauvegarder à tout prix la constitution de 1791.²⁴ Avec la très grande lucidité qui caractérise son jugement, Bibaud annonce déjà à la fin de ce livre que l'agitation révolutionnaire des Patriotes ne peut déboucher que sur l'indépendance de la colonie ou sur la coercition.²⁵

Tout le tome 2 de l'*Histoire du Canada sous la Domination anglaise* couvre la période où l'Assemblée, conduite de façon dictatoriale par les chefs patriotes,

17. *H.C.D.A.*, 1, p. 110.

18. *H.C.D.A.*, 1, p. 122-123, 128, 132, 135-136 et 141.

19. *H.C.D.A.*, 1, p. 140, 150 et 177.

20. *H.C.D.A.*, 1, p. 237-238.

21. *H.C.D.A.*, 1, p. 248.

22. *H.C.D.A.*, 1, p. 307.

23. *H.C.D.A.*, 1, p. 235 et 321.

24. *H.C.D.A.*, 1, p. 333.

25. *H.C.D.A.*, 1, p. 374.

conduit le pays à d'interminables « contentions de factions, aux discordes civiles et à l'anarchie ». Pendant cette « triste » période « il n'était pas beaucoup possible que l'industrie, le commerce, les arts et les sciences fissent de grands progrès » puisqu'étaient à l'ordre du jour « des idées incongrues d'une *égalité* parfaite entre tous les hommes et toutes les conditions » et que « le mot *liberté* signifiait insubordination, impunité du désordre et de la violence, terrorisme [...] et despotisme jusque sur la pensée ». ¹⁶ Aussi cette période débouche-t-elle sur le fiasco militaire de 1837-38 et, surtout, sur la « coercition nationale » de 1840.

Son combat politique

En conclusion de son *Histoire du Canada sous la Domination anglaise*, ²⁷ Bibaud expose la « saine politique » d'un « homme raisonnable », c'est-à-dire la sienne, et l'oppose aux actes « follement révolutionnaires » de l'aile papineauiste de l'Assemblée législative. ²⁸ Cette saine politique dont parle Michel Bibaud c'est celle du *statu quo* constitutionnel (anti-républicanisme) et, surtout, du *statu quo* colonial (anti-indépendantisme).

Selon une expression qu'il emploie à quelques reprises dans son œuvre en l'opposant au programme « révolutionnaire » des Patriotes, Michel Bibaud se dit un « vrai réformiste » : si, d'une part, il se prononce en faveur du maintien de la monarchie constitutionnelle comme forme idéale de gouvernement pour le Bas-Canada, d'autre part, il préconise l'obtention d'un gouvernement responsable. ²⁹ Par gouvernement responsable, Bibaud entend le contrôle des dépenses publiques par les membres de la Chambre d'Assemblée *mais non celui de la liste civile*, parce qu'il sent bien derrière ce principe à saveur un peu trop républicaine tout le danger qu'il y aurait à accorder à la représentation populaire des pouvoirs abusifs qui lui permette de diriger toute la marche du gouvernement. Autrement dit, il est parfaitement clair que si Bibaud est réformiste, la nature des réformes qu'il soutient ne peut jamais être incompatible avec la constitution de 1791. ²⁰

L'opposition totale de Bibaud à l'idée d'abolir le Conseil législatif et à celle, apparue plus tard à l'Assemblée, de le rendre électif doit être comprise de la

26. *H.C.D.A.*, 2, p. 505.

27. Voir : *H.C.D.A.*, II, p. 487 ; voir aussi la conclusion du tome I, p. 405.

28. Notons ici qu'à maintes occasions dans son œuvre Bibaud laisse clairement voir que sa ligne politique est avant tout celle d'un certain courant idéologique minoritaire qui apparaît à l'Assemblée à la fin des années '20 et se précise de plus en plus dans les années '30 : Quesnel et Guay aux premières heures et, bientôt, Cuvillier, Stuart (1832), Neilson (1833), Vanfelson, Caron, S. de Bleury et Debartzch (1836).

29. *H.C.D.A.*, 1, p. 410.

30. Dans toute forme de gouvernement constitutionnel on sait l'importance que revêt la constitution elle-même en ce qu'elle fixe la forme précise de gouvernement pour un pays donné : monarchie constitutionnelle, république, etc. Historiquement, la constitution a souvent été un frein opposé à la démocratie. Et, de fait, Bibaud est un « constitutionnel » et non un démocrate car la démocratie équivaut pour lui au règne de la « tyrannie populaire » et à celui de « l'anarchie ».

même façon. Insistant de façon significative sur la défense des valeurs de justice et d'égalité, valeurs bourgeoises par excellence, non seulement Bibaud fonde la nécessité de ce corps comme devant, d'un côté, arrêter la fougue populaire³¹ et, de l'autre, freiner les empiètements de l'exécutif, mais en plus il voit en lui un gage essentiel de sécurité pour les droits respectifs des deux populations numériquement inégales et fondamentalement différentes.³² Tout au plus, la seule critique de poids que Bibaud fait du Conseil législatif est que, à l'origine de la mise en application du gouvernement constitutionnel dans le Bas-Canada, l'aristocratie canadienne, qu'il considère comme étant à *cette époque précise* la classe la plus apte à défendre les intérêts de la population canadienne à cause de son instruction et de sa richesse foncière, n'y fut pas assez représentée.³³ Pour Bibaud, cette politique partielle des premiers gouverneurs créa pour l'avenir un mauvais précédent difficile à corriger pour accorder une « justice égale » aux Canadiens d'origine française, et provoqua chez ceux-ci une rancœur héréditaire contre ce corps politique.³⁴ Notons au passage que ce jugement, loin de révéler une quelconque velléité aristocratique chez Bibaud, insiste sur les critères de richesse et de savoir dans la mesure seulement où ils sont généralement garant d'un comportement politique modéré ou conservateur, ce qui est valable et pour l'aristocratie et pour la bourgeoisie. Quant à la conséquence logique de ce raisonnement, elle ne peut que pousser Bibaud à affirmer qu'en 1830 le Conseil législatif aurait dû être formé à peu près également de Canadiens des deux races, choisis pour leur connaissance des rouages de la Constitution, et parmi l'élite économique.³⁵ Dans cette perspective, posséder des titres ne pouvait être que secondaire.

Par la réforme qu'il préconise du mode de composition de la Chambre d'Assemblée, il est clair encore une fois que Bibaud veut faire du gouvernement le domaine exclusif des individus qui, ayant acquis à la fois maturité et indépendance économique, proviennent directement des milieux bourgeois de la colonie.³⁶ Selon Bibaud, en effet, le fait « qu'il ne soit requis aucune qualification des représentants du peuple [...] c'était là une des plus grandes défautsités de « l'Acte constitutionnel », due [...] à une imprévoyance qui [...] donna finalement une Chambre d'Assemblée presque toute radicale et en majeure partie révolutionnaire »; autrement dit, c'était là la source réelle et l'explication fondamentale des grands désordres politiques et des extravagances révolution-

31. *H.C.D.A.*, 2, p. 503. Bibaud pense que « du moment qu'elle cesse d'être contenue, la démocratie déborde et renverse tout ».

32. *H.C.D.A.*, 2, pp. 39 à 45.

33. *H.C.D.A.*, 2, p. 45 et 1, p. 111.

34. *H.C.D.A.*, 2, p. 118.

35. *H.C.D.A.*, 2, p. 131.

36. *H.C.D.A.*, 2, p. 103. Indigné par la candidature du Dr Tracey, rédacteur du *Vindicator*, pour une élection partielle dans le quartier de Montréal-Ouest en mai 1832, Bibaud considère que l'élection de cet « homme né hors du pays et n'ayant ni propriété ni biens de famille » est une « injustice envers celle (la classe) des marchands ».

naires du Bas-Canada depuis le tout début du XIX^e siècle.³⁷ Pour remédier à cet état de chose, Bibaud recommande que l'âge « de trente ans au moins » et « un cens modérément élevé du côté de la propriété foncière » soient retenus comme restrictions à l'éligibilité des candidats.³⁸ Soucieux du développement économique de la colonie et de la prospérité générale de la population canadienne, Bibaud s'en prend également aux honoraires que les députés se votent un peu trop généreusement, selon lui, en agissant comme dilapidateurs du trésor public.³⁹ Finalement, Bibaud est aussi hostile à la présence des « simples cultivateurs » à l'Assemblée, « gens [...] très peu propres à faire des législateurs » parce peu instruits et trop facilement « menables à la volonté d'un très petit nombre ».⁴⁰

Enfin, pour donner tout son sens à sa réforme, Bibaud la complète en recommandant l'établissement d'un cens électoral exigeant de chaque électeur « un revenu annuel de plus de quarante chelins ».⁴¹ D'après le témoignage même de Bibaud, cette mesure a pour but d'éliminer ces « votes systématiques » que, selon toute vraisemblance, donnaient aux Patriotes les nouveaux arrivants irlandais qui d'emblée sympathisaient avec toute action préjudiciable à l'Angleterre, la masse considérable de petits cultivateurs insatisfaits qui pratiquaient une agriculture de subsistance et toute cette meute de jeunes professionnels sans ressources qui cherchaient à faire carrière dans l'administration publique.

Mis en relation avec cette modération et ce conservatisme de sa pensée politique (réformisme dans le *statu quo* constitutionnel), le nationalisme de Michel Bibaud, qui se définit comme un « vrai patriote » et un « véritable ami de son pays », nous apparaît maintenant dans toute sa limpidité. Pour Bibaud, en effet, l'Assemblée représente « l'unique sauve-garde des institutions, de la langue et des lois des Canadiens ».⁴² La correspondance dans la formulation et la logique interne est on ne peut plus frappante avec le nationalisme de conservation des Réformistes canadiens-français sous le régime de l'Union. Or, cette fraction modérée, aux plans politique et national, de la bourgeoisie canadienne-française constitua après 1840, comme on le sait, une sorte de classe-appui pour la grande-bourgeoisie commerciale anglo-canadienne, avec qui elle partagea le pouvoir politique. De fait, il est probable qu'il faut considérer objectivement Bibaud comme un idéologue actif au service des rares mais réels agents de la bourgeoisie commerciale et financière canadienne qui, étant en mesure de profiter du grand commerce impérial dès le début des années trente, se font vainement à l'Assemblée les protagonistes du *statu quo*

37. *H.C.D.A.*, 2, p. 61.

38. *H.C.D.A.*, 2, p. 221, p. 395 et p. 244.

39. *H.C.D.A.*, 2, pp. 220-221, 248 note, 256 note, 259 note et 495.

40. *H.C.D.A.*, 1, p. 290 et 2, p. 56, note.

41. *H.C.D.A.*, 2, p. 221 et 395.

42. *H.C.D.A.*, 1, p. 142. Voir aussi: tome 1, p. 135 pour avoir une idée de la formulation originale du nationalisme de Michel Bibaud.

constitutionnel avant 1837 et qui, ce faisant, représentent les véritables précurseurs idéologiques des Réformistes sous l'Union.⁴³

Par ailleurs, les innombrables sorties de Bibaud contre ce qu'il appelle la « politique de parti », c'est-à-dire cet aspect raciste des nationalismes anglophone ou francophone, et la propension à parler indistinctement des « Canadiens des deux races » pourraient bien constituer comme tels des indices non négligeables tendant à laisser croire que Bibaud aurait formulé avant son temps un nationalisme bi-ethnique pan-canadien.⁴⁴ Mieux encore, il faut rappeler la vive opposition manifestée par Bibaud aux bills d'Union de 1822 et de 1840⁴⁵ et la rapprocher de ce commentaire étonnant par sa clairvoyance politique dans lequel Bibaud écrit, à propos d'une pétition levée en 1832, qu'on y « disait avec *vérité* des Canadiens d'origine française, que bien que les vastes domaines de l'Empire leur fussent [...] ouverts, ce pays (le Bas-Canada) était leur seule patrie dont ils ne pouvaient sortir sans s'opposer à des incapacités légales et sans renoncer à tout ce qui leur était cher comme individus ». Comment ne pas voir là, déjà, les aspirations, sans cesse croissantes sous l'Union, des Réformistes pour l'obtention d'une union fédérative. Cette union devait, selon eux, consacrer définitivement le principe de l'égalité et de la collaboration des deux peuples sur tout le territoire canadien et en même temps, assurer dans le Bas-Canada la dominance culturelle des Canadiens français.⁴⁶

Historien et journaliste, Michel Bibaud apparaît comme un intellectuel organiquement lié à la fraction supérieure de la bourgeoisie canadienne-française du Bas-Canada, fraction dont les intérêts économiques font qu'elle constitue, au début des années trente, l'allié objectif de la grande bourgeoisie anglo-canadienne sur le plan politique. Cependant, cette fraction de classe faisant partie d'un groupe national qui souffre des effets d'une structure politique de type colonial propre à diminuer sa participation à la lutte hégémonique dans l'État, ses porte-parole tentent de formuler un programme politique et national très particulier qui doit être acceptable et pour les éléments progressistes de la population anglophone et pour les éléments plus modérés ou hésitants de la population francophone du Bas-Canada. Ainsi, par exemple, ce programme est exposé de façon tout à fait claire dans l'œuvre de Michel Bibaud et il s'exprime dans un certain type de réformisme constitutionnel.⁴⁷

Claude TOUSIGNANT

*Département d'histoire,
Université du Québec à Montréal.*

43. Sur l'identité de ces protagonistes, voir plus haut note 28.

44. *H.C.D.A.*, 1, p. 140.

45. *H.C.D.A.*, 1, p. 235 note et 248. Tome 2, p. 512, Bibaud donne les « noms glorieux » des Canadiens qui, au Conseil, s'opposèrent à l'Union en 1840.

46. *H.C.D.A.*, 2, p. 134.

47. Bibaud, on s'en souvient, se définissait volontiers comme un « constitutionnel », un « vrai patriote » et un « vrai réformiste ».